

La politique d'Education à l'Environnement et au Développement Durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

• **Stéphanie Oudin** *
Chargée de mission EEDD

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conduit, depuis plus de dix ans, une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Cette politique s'est structurée au fil des années et s'attache aujourd'hui à soutenir des projets qui se doivent d'être d'envergure régionale, favorisant le multi partenariat et le travail en réseau, et qui développent une approche systémique pour une éducation à la complexité. Loin d'être une fin en soi, l'écocitoyenneté est outils au service d'un territoire et d'un projet de société qu'elle doit analyser, mettre en débat et nourrir de manière critique.

Les enjeux de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par sa position de contact entre régions biogéographiques méditerranéennes et alpines, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle, reconnue au niveau mondial. Par exemple, elle enferme la plus grande surface de sites protégés en France – sites inscrits et sites classés – au titre de la loi de 1930. L'espace maritime et littoral caractéristique de la Méditerranée abrite, sur un linéaire de côte de 687 km, une flore et une faune marines variées donnant lieu à un programme *Natura 2000* en mer. On y recense aussi des

zones humides de renommée internationale comme la Camargue.

Parallèlement, 65% du territoire régional est situé en zone de montagne et, des Alpes à la Méditerranée, la forêt couvre plus de 40% du territoire régional.

Par sa population, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne au troisième rang des régions françaises, avec 90% des habitants répartis sur trois métropoles – Marseille, Toulon, Nice.

Le maintien d'une forte pression démographique, urbaine, industrielle et touristique a impacté négativement cet environnement exceptionnel. Pollution atmosphérique, consommation énergétique en hausse l'été, risques naturels majeurs, nuisance sonore, production d'ordures ménagères et consommation en eau

* Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture, Mission Management Territorial et Développement Durable, Marseille, Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13481 Marseille Cedex 20
soudin@REGIONPACA.FR

domestique supérieures à la moyenne nationale... la région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit faire face à de fortes pressions qui dessinent les enjeux environnementaux de demain. La réalité du changement climatique, en particulier dans notre région, ajoute à l'urgence d'un changement des comportements¹.

Dans ce contexte, l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) constituent un outil indispensable à la préservation de la qualité de vie de ses habitants, mais aussi un acte de solidarité vis-à-vis de l'ensemble des habitants de la planète.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène une politique volontariste d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) depuis plus de dix ans. Cette politique a pour objectifs généraux de :

- favoriser l'appropriation des enjeux d'un développement durable en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par l'éducation, la sensibilisation et l'information de tous les publics, habitants et usagers du territoire régional ;
- susciter des changements de comportement des citoyens dans tous les aspects de leur vie quotidienne – habitat, transport, alimentation, consommation... ;
- susciter des changements de pratiques des décideurs dans la gestion et l'aménagement de leurs territoires.

L'EEDD ne se résume pas à un apprentissage de gestes éco-responsables. C'est une introduction à la logique des écosystèmes et des approches systémiques et à la pensée critique. La position de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est similaire à celle exprimée par le réseau *Ecole et Nature* dans une lettre ouverte aux candidats aux élections régionales, à savoir :

« *L'éducation à l'environnement vers un développement durable est une éducation émancipatrice qui met au premier plan les valeurs (solidarité, respect, liberté, laïcité...) et qui a pour finalité la responsabilisation et l'engagement des citoyens dans l'action. Eduquer à l'environnement vers un développement durable, c'est :*

- *donner les connaissances nécessaires et les éléments de conscience pour que chacun*

considère que la Terre est un bien commun dont nous devons prendre soin, que tous les humains doivent être solidaires entre eux, avec cette Terre et avec tout ce qui y vit ;

- forger l'esprit critique. Cette éducation conduit à l'autonomie permettant à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même ;

- augmenter la faculté d'attention, cultiver la fraternité et replacer l'humain au centre de nos choix² ».

Les actions soutenues et/ou mises en œuvre par la Région

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient les actions conduites sur son territoire par une grande diversité d'acteurs, majoritairement associatifs. Ses critères d'intervention ont évolué au fil du temps et les projets sont étudiés à travers quatre prismes : 1/ l'échelle d'action, 2/ le public cible, 3/ le partenariat et la mise en réseau des acteurs, 4/ l'approche territoriale.

Veiller à l'intérêt régional des actions

Dans un souci de respect des niveaux de gouvernance des collectivités territoriales, la Région soutient des projets qui se doivent d'être d'envergure régionale. Il peut s'agir, selon les cas, de projets qui se déroulent sur l'ensemble de son territoire, de projets nationaux déclinables en régions, ou de projets plus locaux, mais dont l'intérêt et le caractère innovant et reproductible représentent un intérêt régional. Les projets soutenus le sont au titre du subventionnement des initiatives associatives, et une soixantaine d'associations sollicitent, chaque année, l'aide régionale.

Outre ces subventions annuelles aux projets associatifs, la Région, en collaboration avec ses partenaires régionaux tels que l'ADEME

(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement) ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, a lancé plusieurs appels à projets dont le but était d'orienter les associations vers des thématiques qui font débat ou qui sont insuffisamment traitées. Par exemple, en 2003, un appel à projet sur le thème du changement des comportements a permis de soutenir six projets innovants, aboutissant à la création d'outils pédagogiques de sensibilisation en habitat social, en centres de loisirs, à la création d'un réseau régional énergie et précarité...

En 2007, le lancement d'un appel à projet sur le thème « *Éducation à l'Environnement Urbain et écomobilité scolaire* », toujours en cours aujourd'hui, permet de conduire, sur les territoires, des projets éducatifs partenariaux entre associations d'EEDD, collectivités territoriales et établissements scolaires.

Ces appels à projets favorisent l'émergence d'initiatives collectives, la collaboration entre acteurs associatifs, le transfert d'expériences et l'échange de savoir-faire, et doivent aboutir à la réalisation de projets innovants. Dans le cas de l'appel à projet « *Écocitoyenneté : des idées aux actes favorables à l'environnement* », mené en étroite partenariat avec l'ADEME, l'objectif pour l'institution était d'éclairer les pratiques de terrain en matière d'éducation à l'écocitoyenneté par le regard des sciences sociales, ce qui pouvait permettre une distanciation et une amélioration des méthodes et outils pédagogiques mis en œuvre par les associations. Les résultats des projets sont présentés dans le cadre de cette revue au travers de différents articles des lauréats de l'appel à projet.

Elargir le public cible

Historiquement, les praticiens de l'EEDD ont conduit des actions d'éducation à l'environnement principalement en milieu scolaire et surtout à l'école primaire. Le soutien qu'apportait traditionnellement l'institution régionale aux acteurs associatifs du secteur portait donc,

au départ, essentiellement sur ce type de public. En 2004 et 2007, l'Éducation nationale a lancé successivement deux phases de généralisation de l'Éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement scolaire, dont les objectifs affichés sont les suivants :

- *inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement ;*
- *multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements et les écoles ;*
- *former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation*³.

Parallèlement à la démarche de l'Éducation nationale, la Région a souhaité recentrer ses interventions sur le public des lycéens – relevant des compétences obligatoires –, et sur les besoins mal couverts, comme le grand public et les jeunes, notamment dans le cadre des loisirs. L'écocitoyenneté relève de changements dans les représentations et les comportements individuels et collectifs, changements qui peuvent être initiés, entre autres, dans le cadre scolaire, mais qui se déclinent surtout dans les actes quotidiens, à tous les instants de la vie de l'enfant comme de l'adulte. Il s'agit donc aussi de garantir une cohérence des messages sur l'ensemble du parcours de l'enfant et d'élargir les espaces-temps où il peut être sensibilisé aux enjeux du développement durable. C'est pourquoi cibler d'autres temps d'information, de sensibilisation et d'éducation au développement durable que le temps scolaire nous semble primordial. Le temps de loisirs est un temps d'éducation informelle qui représente le troisième pôle éducatif dans la vie de l'enfant, avec ceux de la famille et de l'école. Par exemple, les « accueils collectifs de mineurs » (« centres de loisirs sans hébergements » et « centre de vacances et de Loisirs »...) favorisent la mise en œuvre d'approches pédagogiques souvent plus ludiques, avec des activités basées sur l'observation de l'environnement naturel et humain proche des centres, ainsi que les réflexions quant à leur fonctionnement. Le changement d'approche – ludique, scientifique, artistique, sensorielle, etc. – et le travail par projet avec des applications concrètes sur le terrain peuvent

permettre d'intéresser un public jusque-là peu réceptif.

Il s'agit également de veiller à l'exemplarité des adultes vis-à-vis des générations futures et de ne pas inverser les rôles éducatifs et les responsabilités. Sensibiliser les enfants, qui n'ont pas encore le pouvoir d'action, sans leur montrer que les adultes aussi, aujourd'hui, font évoluer leurs pratiques, peut être source d'incompréhension, voire de découragement. C'est pourquoi la Région, par exemple à travers son programme « *AGIR, Actions Globales et Innovantes en Région* », encourage notamment les collectivités, les entreprises et les centres de formations, à développer des actions, des projets et des pratiques exemplaires en matière d'économie d'énergie, pour faire face à la crise énergétique et aux enjeux du changement climatique.

Enfin, la Région soutient les actions d'information et de sensibilisation tout public, les sorties nature, conférences, colloques et manifestations d'envergure régionale, ouverts à tous et qui, provoquant échanges et débats entre jeunes et adultes, favorisent également le lien intergénérationnel et participent ainsi des principes du développement durable.

Favoriser le partenariat et la mise en réseau des acteurs

La Région encourage les acteurs à collaborer autour de projets partagés, ce qui permet de démultiplier la capacité d'action sur le territoire, et peut s'avérer indispensable pour garantir le caractère régional et reproductible du projet. Elle soutient l'émergence et la structuration de réseaux d'acteurs de l'EEDD. Il peut s'agir de réseaux thématiques – montagne, mer, jardins méditerranéens ... – ou territoriaux. L'objectif est la mutualisation des compétences, la professionnalisation des acteurs, et l'émergence de projets riches et innovants. En effet, les réseaux doivent permettre de fluidifier les échanges entre acteurs, de garantir une meilleure circulation des informations sur le territoire régional, ainsi qu'une plus grande lisibilité des acteurs et

de leurs projets. Le collectif permet aussi de faire connaître et reconnaître un savoir-faire et un champ de compétence aujourd'hui professionnel.

La coopération, c'est enfin et surtout un défi arithmétique où le tout est supérieur à la somme des parties et où la pensée collective produit l'indispensable innovation. Ainsi, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les acteurs de l'EEDD se sont, par exemple, structurés au sein de réseaux départementaux – Hautes-Alpes, Vaucluse – ; au sein du réseau Mer qui développe notamment des campagnes régionales et des outils pédagogiques spécifiques sur le littoral et le milieu marins ; au sein du Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard et Alpin qui fait collaborer les associations d'éducation à l'environnement, les professionnels de la montagne et du tourisme, les gestionnaires d'espaces naturels protégés... des deux régions concernées (Rhône-Alpes et Paca).

En 2004, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a initié, avec ses partenaires institutionnels (DIREN et Agence de l'Eau) et associatifs (GRAINE PACA), la création d'une *Plateforme Régionale de Concertation pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable*. Cette plateforme, première du genre en France, rassemble les quatre sphères d'acteurs de l'EEDD : praticiens (associations, enseignants...), les collectivités territoriales (Région, Départements, Communes...), les établissements publics et services de l'Etat (ADEME, DREAL, Agence de l'Eau), et les entreprises. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- co-construire et mettre en œuvre une stratégie régionale en matière d'EEDD. Un Document d'Orientations Partagées est né, en 2008, de la consultation des acteurs du territoire, et présente les objectifs définis collectivement comme prioritaires pour développer et renforcer l'EEDD en région ;
- favoriser des temps de rencontre, d'échanges et de débats entre acteurs ;
- mettre en lien cet outil de concertation régionale avec les dynamiques locales et organisations nationales, méditerranéennes et européennes.

Elle illustre l'importance que l'institution régionale accorde à la concertation dans l'ensemble de ses politiques.

Privilégier l'approche systémique et territoriale

L'éducation au développement durable est une éducation à la complexité. Elle nécessite une approche systémique des choses, qui seule permet de comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire. Être un écocitoyen ne se réduit pas à des écogestes. C'est, avant tout, comprendre les logiques cause-effet dans un monde en constante mutation, et agir en conscience.

La politique régionale d'EEDD soutient prioritairement les actions d'EEDD élaborées dans le cadre de démarches de gestion de territoire, collective et intégrée, ayant pour but la préservation de la biodiversité, la valorisation des ressources naturelles et une meilleure gestion de ces espaces. Il s'agit en priorité des Parcs Naturels Régionaux et des démarches de type « contrats de milieux » – contrats de baie, de delta, de rivière, d'étangs, de canaux, etc. Dans ce cadre, les actions d'EEDD constituent un relais essentiel des mesures de protection et de valorisation, et s'adressent à l'ensemble des publics.

Les Parcs Naturels Régionaux ont, parmi leurs missions fondatrices, celles d'accueillir, d'informer et d'éduquer les publics à la richesse de leurs territoires et à la nécessité de les préserver. La Région les soutient fortement dans la mise en œuvre de programmes pédagogiques à destination des établissements scolaires – maternelle, primaire, collèges, lycées –, mais aussi du grand public et des jeunes, hors temps scolaire. Loin d'une approche thématique, les programmes développés s'appuient sur la réalité du territoire et le cadre de vie de ses habitants. Ils doivent permettre la découverte et l'appropriation du territoire, de ses spécificités, de ses enjeux, de ses acteurs et de leurs logiques. La découverte du terrain – sorties nature, visites de sites, rencontres d'acteurs – y est privilégiée,

ainsi qu'une approche systémique, transversale et pluridisciplinaire.

Les contrats de milieux sont des outils permettant de mettre en place une gestion intégrée et durable d'un territoire, c'est-à-dire favorisant le dialogue et la concertation entre les différentes parties prenantes. Un contrat de rivière, par exemple, est un instrument d'intervention à l'échelle du bassin versant qui comporte un volet – appelé volet C – de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. La bonne définition et la mise en œuvre de ce volet C permettent l'adhésion et l'implication de la population et garantissent ainsi la pérennisation des projets territoriaux. En effet, il est indispensable que la population soit informée des démarches et actions sur son bassin de vie pour prendre part activement à l'objectif du projet, de façon responsable et citoyenne. La Région est partenaire de ces contrats et soutient les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation des enfants et du grand public sur la ressource en eau, la fragilité des milieux aquatiques et la mise en œuvre de mode de gestion durable adaptée à leur préservation.

Hors de ces démarches contractuelles territoriales, les projets associatifs soutenus en région doivent aborder les enjeux du développement durable dans leur globalité et ne peuvent se cantonner à des approches purement thématiques.

Conclusion

Un des écueils d'un certain effet de mode de « l'éducation à l'écocitoyenneté » et de « l'éducation au développement durable » serait de tomber dans le « prêt à agir » et le « prêt à penser », s'attachant à inculquer les bons gestes, et dérivant vers un « formatage environnementalement correct » des modes de pensée, mais en négligeant d'éveiller les consciences. Eduquer à la complexité est une tâche difficile et chronophage qui s'accommode mal des « espaces temps » dédiés aux multiples activités qui se succèdent dans les emplois du temps surchargés des citoyens de tous âges. Dans une société où chacun, dès son plus jeune âge, est

habitué à passer rapidement d'une activité à une autre et voit ou entend sans cesse une information en chasser une autre, quelle place laissons nous à la maturité de la réflexion, à la pensée systémique ? On ne peut pas répondre aux enjeux écologiques de ce siècle par une éducation à l'écocitoyenneté qui ferait abstraction d'une analyse critique, et serait amputée de sa part réflexive et, à certains égards, subversive. L'écocitoyenneté n'est pas un but en soi, mais un outil au service d'un projet de société. Elle a donc toute sa place au cœur des projets politiques des collectivités territoriales.

Notes

- ¹ Source : *Document d'Orientations Partagées*. Plateforme régionale de concertation pour l'éducation à l'environnement et au Développement Durable. Juin 2008.
- ² Source : *Pour un avenir solidaire, équitable et responsable : 10 propositions en faveur de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD)* – CFEEDD- 2010.
- ³ Source : Bulletin Officiel n° 14 du 5 avril 2007, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Faire Savoirs

n° 9 - décembre 2010

Sciences humaines et sociales en région PACA



De la recherche à l'action : les sciences sociales au secours de l'écocitoyenneté ?

Coordination :

Marie Jacqué & Alexandra Schleyer - Lindenmann

thèses

Nicole Saïd-Mohamed

La situation de minoritaire comme épreuve. L'école comme ressource ? Etude de trajectoires de réussite scolaire de jeunes originaires des Comores - Mayotte à Marseille

Cyril Belmonte

*Pouvoir municipal et Révolution
517 séances municipales à Aubagne [1789-1799]*

Karine Michel

*Juifs de Saxe et de Berlin
De la non-validité du concept de « communauté »*

lecture

Pour une sociologie des rapports sociaux